Une initiative mondiale en faveur de la santé et sécurité du personnel d'étage de l'hôtellerie

SÉCURISEZ MON LIEU DE TRAVAIL

#makemyworkplacesafe

La sécurité des employé-e-s d'étage de l'hôtellerie est devenue une question mondiale ces dernières années : des matelas et duvets plus lourds, des portes de douche en verre et les miroirs et surfaces brillantes ont rendu les conditions de travail peu sûres et alourdi les charges de travail. Les efforts de réduction des coûts se sont traduits par une externalisation des emplois du personnel d'étage, une intensification du rythme de travail, une augmentation des blessures et du nombre d'emplois précaires et par un abaissement concomitant des normes du travail, des droits syndicaux et des salaires.

En 2013, l'UITA a lancé une campagne mondiale, « Sécurisez mon lieu de travail », une initiative visant à obtenir des conditions de travail saines et sûres et une plus grande sécurité de l'emploi. L'un des piliers de cette initiative est d'engager un dialogue avec les chaînes hôtelières et les institutions en vue de développer de nouvelles procédures permettant d'éviter les blessures, tant physiques que psychologiques, au travail.

Il incombe aux employeurs de garantir que les travailleurs-ses bénéficient de conditions de travail sûres et décentes, y compris :

- Le droit à former librement ou à adhérer à un syndicat et à négocier collectivement ;
- Le droit à des emplois stables, permanents et à temps plein ;
- Le droit à un salaire de subsistance et à une rémunération égale pour un travail égal ;
- Le droit de former des comités syndicaux de santé et sécurité dans chaque lieu de travail ;
- Des politiques qui protègent les travailleurs-ses de l'externalisation ;
- Des charges de travail correspondant à l'état de santé de chaque employé-e (par exemple grossesse, blessures, rétablissement) ;
- Des charges de travail adaptées à l'environnement de travail, en particulier la taille de la chambre, le genre de chambre (suite ou autre), le nombre de lits et d'équipements ;
- Un travail en équipe de deux pour partager la charge de travail, alterner les tâches et minimiser les risques de lésions et de harcèlement sexuel ;
- Des programmes d'éducation et de formation efficaces ;
- Des lieux de travail sûrs, avec des outils ergonomiques et des protections et équipements adéquats, ainsi que des mesures préventives pour éviter en particulier :
  - Les troubles musculo-squelettiques ;
  - L'exposition à des substances chimiques et biologiques ;
  - Les traumatismes aigus ;
  - Le harcèlement sexuel et psychosocial ;
  - Le stress.
- Des moyens de transport sûrs et fiables, en l'absence de transports publics, pour les employé-e-s travaillant tôt ou tard dans la journée ;
- Des lieux de travail équipés de protections contre les agressions physiques.

Les employé-e-s d'étage de l'hôtellerie ont également besoin de législations nationales et de normes internationales reconnaissant ces emplois comme des emplois à hauts risques.

IUF
UITA
IUL